

ECN-1130 - Relations économiques Canada-États-Unis

<http://www.ecn.ulaval.ca/~sgor/cours/ecn1130>

Syllabus et plan de cours

Objectifs du cours

Ce cours vise à familiariser l'étudiant avec les faits, l'histoire et les enjeux des relations économiques entre le Canada et les États-Unis.

Heures de bureau

Ceux et celles qui aimeraient me rencontrer peuvent me contacter pour prendre rendez-vous.

Manuel

Il n'y a pas de manuel obligatoire

Évaluation

Examen partiel:	27 février	20 %
Essai court: (5 pages maximum)	13 mars	15 %
Essai long: (10 pages maximum)	24 avril	30 %
Examen final:	24 avril	35 %

Les essais

1. Essai court: 15%

Faire une analyse critique d'une **interaction économique** entre le Canada et les États-Unis.

- 5 pages **maximum** (+ page titre)
- À remettre le 13 mars

2. Essai long: 30%

Choisir un sujet et faire une comparaison critique des **politiques économiques** adoptées au Canada et aux États-Unis.

- 10 pages **maximum** (+ page titre)
- À remettre le 24 avril

Consignes pour les essais:

- Times New Roman, 12 points
- Marges: 1 pouce
- Interligne: 1,5
- Références: Notes en bas de page
- Tableaux, graphiques: Incorporés dans le texte (et non dans un annexe à la fin)

Plan de cours (Provisoire)

16 janvier:

23 janvier: L'histoire économique jusqu'à 1867

30 janvier: L'histoire économique 1867-1945

6 février: Bretton Woods et le système monétaire

13 février: GATT et le commerce international

20 février: Les chocs pétroliers et les années 70 et 80

27 février: Examen partiel

6 mars: Semaine de lecture

13 mars: L'ALÉNA

- Essai court remis

20 mars: Le marché de travail

27 mars: L'environnement

3 avril: L'arctique

10 avril: La crise économique et financière 2008-09

17 avril: Le marché de l'énergie

24 avril: Examen final

- Essai long remis

Barèmes de notation

90-100	A+
85-90	A
80-84	A-
75-79	B+
70-74	B
66-69	B-
63-65	C+
60-62	C
56-59	C-
53-55	D+
50-52	D
0-49	E

Règles disciplinaires

Tout étudiant qui commet une infraction au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval dans le cadre du présent cours, notamment en matière de plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement. Il est très important pour tout étudiant de prendre connaissance des articles 28 à 32 du Règlement disciplinaire. Celui-ci peut être consulté à l'adresse suivante:

http://www.ulaval.ca/sg/reg/Reglements/Reglement_disciplinaire.pdf

Plagiat

Tout étudiant est tenu de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur. Constitue notamment du plagiat le fait de:

- (i) copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source;
- (ii) résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- (iii) traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- (iv) remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant);
- (v) remettre un travail téléchargé d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

(Source: COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009)